
DESTINATAIRES :	À tous les médecins, gestionnaires et membre du personnel en soins infirmiers du CISSS de la Montérégie-Ouest.
EXPÉDITEURS :	Priscilla Fortier, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers - Volet des programmes jeunesse et activités de santé publique, DSIEU (intérim) Catherine Robert, conseillère en soins infirmiers – Volet PSL et santé publique, DSIEU (intérim)
DATE :	Le 10 juin 2025
OBJET :	Révision de la Règle de soins – Encadrement de la pratique infirmière reliée aux ITSS

Dans le cadre de notre engagement à assurer un encadrement clinique rigoureux et une amélioration continue de la qualité des soins, la règle de soins **RSI-6013 – Encadrement de la pratique infirmière reliée aux ITSS** a été révisée.

Cette mise à jour reflète l'évolution des meilleures pratiques cliniques ainsi que des recommandations ministérielles, et vise à soutenir les **infirmières et infirmières auxiliaires** dans l'exercice de leurs rôles respectifs en matière de dépistage, de traitement et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS).

Cette règle de soins précise les activités visées, les responsabilités professionnelles et les conditions d'application associées à la prise en charge des ITSS.

Le document révisé est disponible dès maintenant sur l'intranet :

- [RSI-6013 – Encadrement de la pratique infirmière reliée aux ITSS.](#)

Les gestionnaires sont responsables de :

- Diffuser l'information aux membres de leurs équipes.
- S'assurer du retrait des versions précédentes.

SOINS INFIRMIERS

La DSIEU effectuera une tournée des milieux afin de soutenir une intégration optimale de la révision de la règle de soins. La lecture complète de cette règle demeure obligatoire.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

PF CR